

Article 5 – Devis de travaux

Projet relatif à la renaturation écologique de la Vallée de la Pétrusse

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif au montant de 14.991.055,56 € TTC relatif à la phase II du projet global de la renaturation écologique de la Vallée de la Pétrusse. Le projet est divisé en 2 phases. La première phase s'étend de la rue St. Ulric jusqu'à l'écluse Bourbon. Les travaux de la première phase ont débuté fin 2019 pour se terminer en 2023. La deuxième phase de construction, qui débutera en 2024, comprend le secteur allant de l'écluse Bourbon jusqu'en amont du pont de la rue de la Semois. Cette phase de construction complète le projet phare national et international relatif à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et ouvre de nouvelles possibilités de revalorisation des cours d'eau en amont, comme l'exige la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Après une étude de faisabilité et de nombreuses concertations avec les administrations étatiques concernées, le projet se présente comme suit :

Réaménagement écologique de la Pétrusse

Le réaménagement du cours d'eau dans la Vallée de la Pétrusse a été optimisé pour :

- faire face à des débits de crue élevés ;
- tenir compte des nombreuses infrastructures situées au fond de la Vallée ;
- respecter la contrainte de ne pas aggraver la situation des crues pour les parcelles privées situées dans la Vallée ainsi qu'en amont et en aval de la zone concernée par le projet.

Le concept est caractérisé par les éléments suivants :

- la démolition du profil en béton existant avec un rehaussement modéré du lit du cours d'eau;
- l'élimination systématique du mur existant sur un côté du mur existant longeant à certains endroits la Pétrusse permettant ainsi un élargissement du profil d'écoulement du cours d'eau ;
- l'aménagement d'un fond de lit consolidé au moyen de pierres naturelles, disposées dans une couche portante de substrat imperméable, garantissant une stabilisation du lit face aux sollicitations extrêmes en cas de crues ;
- la construction d'une échelle à poisson au niveau de l'ouvrage situé rue St Ulric ;
- la construction d'un nouveau mur de soutènement en aval de l'écluse Bourbon du côté rive gauche (Ville).

Aménagement du parc sur les surfaces situées aux abords directs de la Pétrusse

Le projet d'aménagement du parc est marqué par les éléments suivants :

- aménagement d'un chemin carrossable d'une largeur de 4,50 mètres longeant la Pétrusse sur toute la longueur de la Vallée ;
- création d'une surface verte engazonnée pour détente et activités de jeux aménagée au niveau de l'entrée du parc côté rue St Ulric ;

- installation de nouveaux espaces de jeux comprenant de nouvelles infrastructures de Mini-Golf et de Sport/Fitness, ainsi que d'autres nouvelles installations de jeux aux abords du Skatepark existant ;
- création de gradins et balcons intégrés à divers endroits des berges de la Pétrusse ;
- aménagement d'un chemin non carrossable d'une largeur de 2 à 3 mètres, situé du côté opposé de la grande promenade, à proximité du cours d'eau sur la rive droite (côté Plateau Bourbon) ;
- construction de 6 nouveaux ponts en remplacement des ouvrages existants (2 ouvrages carrossables, 4 ouvrages pour piétons).

Conséquences du projet sur les arbres

Il était initialement prévu que 82 arbres soient enlevés dans le cadre de la phase II des travaux de renaturation de la Vallée de la Pétrusse et de réaménagement du parc de la Vallée en bordure de rivière. Actuellement, 67 arbres sont concernés par la prédite phase. Suite à une nouvelle analyse, 35 arbres sur les 67 seront maintenus, respectivement replantés. La situation de 15 autres arbres devra être analysée en cours de chantier, afin de déterminer s'il est possible de les maintenir ou si du fait des travaux, il sera nécessaire de les enlever (par exemple, si les racines sont abîmées). Il est cependant inévitable d'enlever définitivement 17 arbres. 43 nouveaux arbres seront plantés dans le cadre du prédit projet.

5 noyers noirs, dont la conservation a été demandée, pourront être replantés.

Le projet est réalisé en concertation avec l'Administration de la nature et des forêts et l'Administration de la gestion de l'eau.

Le montant du devis estimatif pour la phase II se présente comme suit :

Devis phase II			
	Renaturation de la Pétrusse	Aménagement du parc	<u>Total</u>
Sous-total (HTVA)	8.539.074 €	4.273.794 €	12.812.868 €
TVA 17 %	1.451.642,58 €	726.544,98 €	2.178.187,56 €
TOTAL TTC	9.990.716,58 €	5.000.338,98 €	14.991.055,56 €

Le devis pour la phase II de 14.991.055,56 € TTC sera à charge, à raison de 9.990.716,58 € de l'article budgétaire 4/520/221313/22052 du Service Canalisation et à raison de 5.000.338,98 € de l'article 4/625/221313/22052 du Service Parcs (nouvel article à créer) des exercices 2023 et suivants. L'article 4/520/221313/22052 dispose d'un crédit budgétaire de 300.000 € au budget 2023. En ce qui concerne l'article 4/625/221313/22052, un transfert de crédit sera réalisé de l'article 4/625/221313/22059, actuellement doté d'un crédit de 100.000 € au budget de l'exercice 2023, vers l'article nouvellement créé 4/625/221313/22052.

Devis rectifié - Projet relatif à la réalisation du projet « nouvelle N3 » module Nord phases 2-3 section route de Thionville-Rangwee

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis rectifié au montant de 2.502.051,89 € TTC relatif à la réalisation du projet « nouvelle N3 » module Nord phases 2-3 section route de Thionville-Rangwee.

Le dépassement du devis initial de 1.870.097,81 € TTC, voté par le conseil communal en date du 25 janvier 2021, est dû à des hausses importantes et imprévisibles des prix de base ainsi qu'à des travaux supplémentaires réalisés pour le compte du Service Eaux. Ces travaux consistent dans la pose d'une conduite additionnelle dans la rue de Neufchâteau afin d'établir une connexion entre le quartier Kaltreis et le Ban de Gasperich en vue d'augmenter la sécurité d'alimentation en eau potable. On arrive ainsi à un devis rectifié de 2.502.051,89 € TTC, lequel se présente comme suit :

Service	Article budgétaire:	Devis estimatif TTC voté par le conseil communal le 25/01/2021	Devis rectifié TTC à voter	Crédits prévus au budget 2023 TTC	Crédits supplémentaires TTC arrondis à voter pour l'exercice 2023
Canalisation	4/520/222100 17020	1.065.142,06 €	1.354.820,87 €	205.000 €	121.000 €
Eclairage public	4/640/222100 17020	150.888,47 €	145.449,75 €	0 €	0 €
TIC	4/120/222100 17020	330.820,66 €	423.617,89 €	159.100 €	124.000 €
Eaux	4/630/222100 17020	323.246,62 €	578.163,38 €	50.000 €	216.000 €
		1.870.097,81 €	2.502.051,89 €	414.100 €	461.000 €

Un crédit supplémentaire de 461.000 € TTC est à voter par le conseil communal à répartir aux articles respectifs des services concernés au budget extraordinaire de l'exercice budgétaire 2023. Le crédit supplémentaire est à financer par l'excédent des années antérieures et se justifie par une actualisation des moyens financiers nécessaires pour ledit projet pour l'année en cours. Le solde sera à imputer aux articles respectifs du budget extraordinaire des exercices suivants.